

CB/CZ 010/26

Bruxelles, le 9 février 2026

Monsieur René BRANDERS

Président

FEB

Rue Ravenstein 4

1000 BRUXELLES

■ Concerne : Journée d'action ce 12 mars 2026

Cher Monsieur,

Le front commun syndical organise ce 12 mars une journée d'action contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 12 mars sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 11 mars au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 12 au 13 mars 2026.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Bert ENGELAAR,
Président FGTB



Gert TRUYENS
Président CGSLB



Ann VERMORGEN,
Présidente CSC